

L'an deux mil onze  
Le 22 mars à 20H30

Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUPONT Alain, Maire.

Étaient présents :

MM. DUPONT A – DEROCHE N – DUMAST B – INACIO C – MALEUVRE C –  
JANVIER M – POSSON S –

Absente : ALLAIN C –

Absente excusée : AMOSSÉ N –

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DEROCHE Nicole a été élue secrétaire.

### **Approbation du Compte Administratif 2010.**

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame INACIO Christelle, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

Approbation du Compte  
Administratif 2010.

|                        | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                        | €                     | €                     |
| Dépenses               | 2 240.50              | ////////              |
| Recettes               | 2 199.00              | ////////              |
| Restes à réaliser      | //////////            | ////////              |
| Résultat reporté       | 430.44                | ////////              |
|                        |                       |                       |
| Résultat exercice      | - 41.50               | ////////              |
| <i>Résultat cumulé</i> | 388.94                | ////////              |

**- approuve** le compte administratif 2010.

Approbation du compte  
de gestion 2010 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.

### **Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Mr ARMAND, Receveur.**

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement 2010.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2010.**

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2010, et du Compte de Gestion 2010,

La Commission Administrative décide :

- **d'approuver** le Compte Administratif 2010,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2010,
- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2010,  
- **388.94€** en report du budget de fonctionnement 2011.